

États financiers consolidés intermédiaires résumés de

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

29 février 2012

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

États consolidés intermédiaires résumés du résultat global

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Avis : Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Groupe d'Alimentation MTY Inc. pour les trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011 n'ont pas été examinés par un auditeur externe.

	29 février 2012	28 février 2011
	\$	\$
Produits (notes 23 et 31)	21 945	16 761
Charges		
Charges opérationnelles (note 24)	14 565	11 468
Amortissement – immobilisations corporelles	295	346
Amortissement – immobilisations incorporelles	961	760
Intérêts sur la dette à long terme	73	37
	15 894	12 611
Autres produits		
Perte de change	(40)	(41)
Produits d'intérêts	50	93
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses (note 35)	–	140
Profit à la cession d'actifs	102	710
	112	902
Bénéfice avant impôt	6 163	5 052
Impôt sur le résultat (note 30)		
Exigible	2 030	133
Différé	(206)	1 140
	1 824	1 273
Résultat net et résultat global	4 339	3 779
Résultat net et résultat global attribuables aux :		
Propriétaires	4 392	3 490
Participations ne donnant pas le contrôle	(53)	289
	4 339	3 779

Bénéfice par action (note 20)

De base	0,23	0,18
Dilué	0,23	0,18

Se reporter aux notes annexes.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière

Au 29 février 2012, au 30 novembre 2011 et au 1^{er} décembre 2010

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	29 février 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Actif			
Actif courant			
Trésorerie	6 935	5 995	5 637
Placements temporaires (note 7)	9 154	4 632	23 383
Débiteurs (note 9)	9 598	10 496	8 156
Impôt à recevoir	777	1 419	–
Stocks (note 8)	1 614	1 568	795
Prêts à recevoir (note 10)	347	414	336
Charges payées d'avance et dépôts	414	312	186
	28 839	24 836	38 493
Prêts à recevoir (note 10)	732	705	909
Autre débiteur	–	–	2 698
Immobilisations corporelles (note 11)	9 837	10 185	6 941
Immobilisations incorporelles (note 12)	58 605	59 566	36 208
Impôt différé (note 30)	77	70	116
Goodwill (note 13)	20 266	20 266	7 125
	118 356	115 628	92 490
Passif			
Passif courant			
Créditeurs et charges à payer	12 022	13 540	10 992
Provisions (note 15)	1 067	1 150	1 034
Impôt exigible	–	–	851
Produits différés et dépôts (note 16)	2 841	1 561	1 485
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 17)	2 438	1 665	1 873
	18 368	17 916	16 235
Produits différés et dépôts (note 16)	–	11	9
Dette à long terme (note 17)	6 609	7 343	853
Impôt différé (note 30)	1 982	2 248	–
	26 959	27 518	17 097
Engagements, garanties et passifs éventuels (notes 26, 27, 28 et 29)			
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions (note 18)	19 792	19 792	19 792
Réserves	481	481	481
Bénéfices non distribués	71 140	67 800	55 048
	91 413	88 073	75 321
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(16)	37	72
	91 397	88 110	75 393
	118 356	115 628	92 490

Se reporter aux notes annexes.

Approuvé par le conseil d'administration

.....« Stanley Ma »..... Administrateur « Claude St-Pierre »..... Administrateur

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Capitaux propres attribuables aux propriétaires				Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	
	Capital- actions	Réserves	Bénéfices non distribués	Total		Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2010	19 792	481	55 048	75 321	72	75 393
Résultat net et résultat global pour le trimestre clos le 28 février 2011	–	–	3 490	3 490	289	3 779
Dividendes	–	–	(860)	(860)	(15)	(875)
Solde au 28 février 2011	19 792	481	57 678	77 951	346	78 297
Résultat net et résultat global pour la période de neuf mois allant du 1 ^{er} mars 2011 au 30 novembre 2011	–	–	12 704	12 704	37	12 741
Dividendes	–	–	(2 582)	(2 582)	(346)	(2 928)
Solde au 30 novembre 2011	19 792	481	67 800	88 073	37	88 110
Résultat net et résultat global	–	–	4 392	4 392	(53)	4 339
Dividendes	–	–	(1 052)	(1 052)	–	(1 052)
Solde au 29 février 2012	19 792	481	71 140	91 413	(16)	91 397

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :

	29 février 2012	28 février 2011
	\$	\$
0,055 \$ par action ordinaire (0,045 \$ par action ordinaire en 2011)	1 052	860

Se reporter aux notes annexes.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	29 février 2012	28 février 2011
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Résultat net et résultat global	4 339	3 779
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Intérêts sur la dette à long terme	73	37
Amortissement – immobilisations corporelles	295	346
Amortissement – immobilisations incorporelles	961	760
Profit à la cession d'actifs	(102)	(710)
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses	–	(140)
Charge d'impôt sur le résultat	1 824	1 273
Produits différés	1 269	(118)
	8 658	5 227
Paiement d'impôt	(1 454)	(2 251)
Intérêts versés	(40)	(26)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 32)	(811)	(686)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	6 353	2 264
Activités d'investissement		
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions (note 6)	–	(3 497)
Placements temporaires	(4 522)	(2 067)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(46)	(187)
Produit de la cession d'actifs	201	1 145
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 367)	(4 606)
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	7	3 500
Remboursement de la dette à long terme	(1)	(203)
Dividendes versés aux actionnaires ne détenant pas le contrôle de filiales	–	(15)
Dividendes versés	(1 052)	(860)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 046)	2 422
Augmentation nette de la trésorerie	940	80
Trésorerie au début	5 995	5 637
Trésorerie à la fin	6 935	5 716

Se reporter aux notes annexes.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY Inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide. Ses activités consistent à franchiser des concepts et à exploiter des établissements lui appartenant sous une multitude de bannières. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, lesquels sont situés dans la province de Québec.

L'adresse de son siège social est indiquée dans son rapport annuel.

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés et les placements temporaires, qui ont été évalués à la juste valeur. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près, sauf avis contraire.

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés conformément à la norme comptable internationale (« IAS ») 34, qui comprend les interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et le Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Il s'agit de nos premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés préparés conformément à IAS 34, et la norme IFRS 1, *Première application des IFRS*, a été appliquée. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ne comprennent pas toutes les notes requises dans les états financiers annuels.

L'incidence de la transition aux IFRS sur notre situation financière, notre performance financière et nos flux de trésorerie présentés est expliquée à la note 35 « Passage aux IFRS ».

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été approuvés, et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 26 avril 2012, et ces états devraient être lus parallèlement aux états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2011, lesquels ont été préparés conformément aux PCGR du Canada.

3. Principales méthodes comptables

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent les comptes de la Société et des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société (ses filiales). La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les produits et les charges des filiales acquises au cours de l'exercice sont compris dans l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition. Le total du résultat global est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Tous les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont entièrement éliminés lors de la consolidation.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Méthode de consolidation (suite)

En vertu des contrats de franchise, les franchisés doivent verser une cotisation au fonds promotionnel. Ces montants sont perçus par la Société en sa qualité d'agent et doivent être utilisés à des fins promotionnelles et publicitaires, les montants étant réservés à la promotion des bannières respectives dans l'intérêt des franchisés. Les cotisations au fonds promotionnel perçues par la Société ne sont pas comptabilisées dans l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global de la Société, mais plutôt en tant que montants à verser au fonds promotionnel.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, sauf les actifs ou passifs d'impôt différé et les actifs ou les passifs liés aux avantages du personnel, qui sont constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*, et à IAS 19, *Avantages du personnel*, respectivement.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les profits ou les pertes en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Les participations ne donnant pas le contrôle qui constituent des droits de propriété actuels et qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation peuvent être initialement mesurées soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction. Les autres types de participations ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur, ou, le cas échéant, conformément à la méthode prescrite par une autre IFRS.

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la période d'évaluation (qui ne peut excéder un an à partir de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures, conformément à IAS 39 ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans, ou plus fréquemment s'il y a indication que l'unité a pu se déprécier. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis est imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Société et lorsque les produits peuvent être évalués de manière fiable, sans égard au moment où le paiement sera effectué. Les produits sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, compte tenu des modalités de paiement définies par contrat et compte non tenu des taxes et des droits.

Les produits sont généralement comptabilisés à la vente des produits et services, lorsque les produits sont livrés ou les services exécutés, lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies et lorsque le recouvrement des sommes dues est raisonnablement assuré.

i. Produits tirés des franchises

Les redevances sont basées soit sur un pourcentage des ventes brutes comptabilisées par les franchises, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, selon la teneur des accords connexes, s'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et si la valeur des produits peut être évaluée de manière fiable.

Les droits de franchise initiaux sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services initiaux, tels qu'ils sont énoncés dans le contrat de franchise, ont été exécutés, ce qui correspond habituellement à la date de début des activités de la franchise.

Les produits tirés de la vente d'établissements franchisés sont comptabilisés au moment où le franchisé prend le contrôle de la franchise.

Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés selon l'état d'avancement de l'activité au contrat à la fin de la période de présentation de l'information financière et sont évalués en fonction des coûts du contrat engagés pour le travail effectué à ce jour par rapport au total estimatif des coûts du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement. Les changements au contrat, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où les montants peuvent être évalués de manière fiable et où le recouvrement des montants est considéré comme probable. Lorsqu'il est possible que le total des coûts du contrat excède les produits tirés du contrat, la perte prévue est immédiatement comptabilisée en charges. Lorsque le résultat du projet ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont comptabilisés jusqu'à concurrence des charges comptabilisées au cours de la période. L'excédent des produits comptabilisés sur les montants facturés est comptabilisé dans les débiteurs.

Les droits liés à la licence maîtresse sont comptabilisés lorsque la Société a rempli la quasi-totalité de ses obligations importantes initiales aux termes du contrat, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat.

Les droits liés au renouvellement et au transfert sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services applicables requis par la Société aux termes du contrat de franchise ont été exécutés, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat.

La Société tire des revenus de certains contrats de location qu'elle détient et de la location d'enseignes. La politique de la Société est décrite ci-dessous.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs. Les apports des fournisseurs sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés.

ii. Produits tirés du centre de distribution

Les produits liés à la distribution sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

iii. Produits tirés de la transformation des aliments

Les produits liés à la transformation des aliments sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés aux utilisateurs finaux ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés aux distributeurs et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

iv. Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location font en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au locataire. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location connexe. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de l'arrangement du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable des actifs loués et comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

La Société en tant que preneur

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs de la Société, à leur juste valeur à la signature du bail ou à la valeur actualisée des paiements minimaux de location, selon le moins élevé des deux montants. Le passif correspondant envers le bailleur est inclus dans l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière en tant qu'obligation au titre du contrat de location-financement.

Les paiements locatifs sont répartis entre les charges financières et la réduction des obligations liées au contrat de location de façon à ce que le taux d'intérêt sur le solde résiduel du passif demeure constant. Les charges financières sont comptabilisées immédiatement en résultat net, à moins qu'elles ne soient directement attribuables aux actifs qualifiés, auquel cas elles sont capitalisées conformément à la politique générale de la Société sur les coûts d'emprunt. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Location (suite)

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Dans le cas où des incitatifs à la location seraient accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils seraient comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs est comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques.

Devises

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en devises sont reconvertis aux taux en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont comptabilisés à la juste valeur et libellés en devises sont reconvertis aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués au coût historique en devises ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, soit des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts à être utilisés ou vendus.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme des impôts actuellement exigibles et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global, en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Imposition (suite)

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporelles déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporelles découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporelle et que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible ou l'impôt différé est aussi comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière à leurs coûts historiques, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant, le matériel informatique et les logiciels sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains et les immeubles en cours de construction), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments		
Structure et composantes	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives et enseignes	Linéaire	Durée du bail
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont déterminées et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leurs durées d'utilité estimées. La durée d'utilité estimée et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition (qui correspond à leur coût).

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué des charges de dépréciation, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans est utilisée pour amortir les droits de franchise acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Les droits de franchise maîtresse dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amortis, alors que les autres droits de franchise maîtresse sont amortis sur la durée de vie des contrats auxquels ils sont liés.

Certains droits de franchise maîtresse n'ont pas de durée précise. Par conséquent, ils ne sont pas amortis, puisque leur durée de vie est indéterminée.

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce, pour une durée indéterminée.

Contrats de location

Les contrats de location, qui représentent la valeur associée aux conditions ou aux emplacements préférentiels, sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats de location.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits de distribution obtenus dans le cadre de l'acquisition de Country Style Food Services Inc., lesquels ont été amortis sur la durée de vie résiduelle des contrats (trois ans à la date d'acquisition).

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles autres que le goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas la reprise de la perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive.

Perte de valeur du goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de son goodwill afin de déterminer s'il y a une indication qu'il a subi une perte de valeur. S'il y a une indication de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est attribué est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Qu'il y ait une indication de perte de valeur ou non, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, et chaque fois qu'il y a une indication de perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable du goodwill est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente de franchises. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces franchises et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Lorsque la provision est évaluée selon les flux de trésorerie estimés requis pour éteindre l'obligation, sa valeur comptable correspond à la valeur actuelle de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Provisions (suite)

Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a un plan formalisé et détaillé de restructuration et a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient compte seulement des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location des établissements fermés sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction des dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé en vertu d'IAS 18, *Produits*.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont effectuées en fonction de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fondé sur l'objectif pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, leurs caractéristiques et la façon dont la Société a désigné ces instruments.

Classement

Trésorerie	Prêts et créances
Placements temporaires	Juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances
Dépôts	Prêts et créances
Prêts et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objectif des actifs financiers et est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés comme a) des prêts et des créances, b) des placements détenus jusqu'à leur échéance, ou c) des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances (qui comprennent les créances clients et autres débiteurs, les soldes bancaires et la trésorerie, ainsi que les dépôts) sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la comptabilisation des intérêts serait non significative.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. On considère qu'un actif financier a subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de cet actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés liés au placement.

Pour tous les autres actifs financiers, les éléments ci-dessous peuvent représenter une indication objective de perte de valeur :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- une rupture de contrat, telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- la disparition d'un marché pour cet actif financier, du fait de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, notamment les créances clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement font également l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les éléments suivants peuvent représenter une indication objective de la dépréciation d'un portefeuille de créances : les antécédents de la Société en matière de recouvrement, une augmentation du nombre de retards de paiement au sein du portefeuille, au-delà d'une période de crédit, et des changements observables dans la conjoncture économique nationale ou régionale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux de rendement courant sur le marché pour un actif financier similaire. Une perte de valeur ainsi comptabilisée ne doit pas être reprise lors d'une période ultérieure.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie à même le compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Lorsqu'un actif financier classé comme disponible à la vente est considéré comme étant déprécié, les profits et pertes cumulatifs auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net au cours de la période.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si au cours d'une période ultérieure le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais du résultat net, dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et ajouté aux capitaux propres est comptabilisé en résultat net.

Passifs financiers

Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés selon le montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont par la suite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers dérivés

La Société est partie à divers instruments financiers dérivés de gré à gré, afin de réduire son exposition à la volatilité des prix de certaines marchandises ainsi qu'au risque de change, notamment des contrats de change à terme. Une description détaillée des instruments financiers dérivés figure aux notes 21 et 27.

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en découle est comptabilisé immédiatement en résultat net, sauf lorsque l'instrument dérivé est un instrument de couverture désigné et efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture. La Société n'a actuellement pas d'instrument de couverture désigné.

Dérivés incorporés

Les instruments dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont traités comme des dérivés séparés si leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques des contrats hôtes et que les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 1^{er} décembre 2010, au 30 novembre 2011 et au 29 février 2012, la Société ne détenait aucun dérivé incorporé.

Fonds promotionnel

La Société assure la gestion des fonds affectés à la promotion de ses concepts. Ces fonds sont établis pour chacune des bannières et servent à recueillir et à gérer des sommes destinées au financement de programmes publicitaires et promotionnels ainsi que de certaines autres mesures visant à accroître les ventes et à améliorer l'image et la réputation des bannières. Les cotisations correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires. Les produits et les charges des fonds promotionnels ne sont pas présentés dans l'état du résultat global de la Société, car les cotisations versées à ces fonds sont présentées séparément et destinées à des fins précises. L'ensemble des sommes à payer au titre des réserves liées aux fonds promotionnels s'élève à 2 650 \$ (2 902 \$ au 30 novembre 2011; 2 556 \$ au 1^{er} décembre 2010). Ces sommes sont présentées dans les créditeurs et charges à payer.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 3, requiert de la direction qu'elle exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qu'il n'est pas facile d'établir au moyen d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Recours à des jugements d'importance critique lors de l'application des méthodes comptables

Les jugements d'importance critique qui ont été faits par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, autres que ceux qui impliquent des estimations, et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés, portent sur les points suivants.

Définition des unités génératrices de trésorerie

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs non financiers, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Pour ce faire, elle doit définir les unités génératrices de trésorerie; celles-ci sont déterminées en fonction des meilleures estimations de la direction quant à la plus petite taille d'un actif ou d'un groupe d'actifs ayant la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Comptabilisation des produits

La direction fonde son jugement sur les critères détaillés présentés dans la norme IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, en matière de comptabilisation des produits tirés de la vente de biens et des contrats de construction; elle examine en particulier si la Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Consolidation des entités ad hoc

Lorsqu'elle détermine quelles sociétés doivent être consolidées, tel qu'il est expliqué ci-dessus, la Société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle détermine qui a le contrôle de fait des entités en question. Ce jugement est réévalué chaque année pour tenir compte des faits les plus récents concernant la situation de chaque entité.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit énoncer des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris les immobilisations incorporelles tels les droits de franchise et les marques de commerce, et des passifs repris. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation d'actifs non financiers

L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur moins les coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des restaurants appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur moins les coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des restaurants appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation de l'équipement de restaurant.

À l'exception de la valeur des actifs de certains restaurants appartenant à la Société et d'une des marques de commerce de la Société, la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Une charge pour dépréciation de 229 \$ a été comptabilisée afin de réduire la valeur des actifs ayant subi une dépréciation à la date de transition. Cette perte de valeur a été établie selon un taux d'actualisation de 17 % pour les actifs des restaurants appartenant à la Société et de 15 % pour les marques de commerce et les droits de franchise. Aucune autre charge de dépréciation n'était requise au 30 novembre 2011 et au 29 février 2012.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, laquelle s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice précédent, extrapolés afin d'obtenir le rendement futur d'une UGT à la date la plus rapprochée des dates suivantes : la résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou une échéance à cinq ans; une valeur finale est ensuite calculée au-delà de cette période, dans l'hypothèse que les flux de trésorerie des périodes précédentes n'ont pas augmenté.

Une diminution de 1 % des flux de trésorerie annuels se traduirait par une dépréciation supplémentaire de néant. De même, une augmentation de 1 % du taux d'actualisation se traduirait par une dépréciation supplémentaire de 4 \$.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Il a été établi que le goodwill n'avait pas subi de dépréciation au 29 février 2012, au 30 novembre 2011 et au 1^{er} décembre 2010.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation du goodwill (suite)

La Société a utilisé un taux d'actualisation de 13 % pour l'évaluation du goodwill. Aucune augmentation n'a été appliquée aux flux de trésorerie utilisés pour estimer la valeur finale.

Une diminution de 1 % des flux de trésorerie ou une augmentation de 1 % du taux d'actualisation se traduirait par une dépréciation de néant du goodwill de la Société.

Durées d'utilité des immobilisations corporelles

Comme il est décrit à la note 3 ci-dessus, la Société revoit les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et détermine si les durées d'utilité de certaines pièces d'équipement devraient être raccourcies ou étendues, en fonction de divers facteurs, notamment la technologie, la concurrence et la révision de l'offre de services. Au cours du premier trimestre, la Société n'a pas eu à ajuster les durées d'utilité des actifs en se fondant sur les facteurs décrits ci-dessus.

Provisions

La Société formule des hypothèses et des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés pour lesquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers.

Évaluation des instruments financiers

La Société a recours à des techniques d'évaluation qui tiennent compte de données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour estimer la juste valeur de certains types d'instruments financiers. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la note 21.

De l'avis de la direction, les techniques d'évaluation et les hypothèses retenues sont appropriées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Consolidation des entités ad hoc

La Société doit consolider quelques sociétés ad hoc. Pour ce faire, la Société doit formuler des hypothèses à l'égard de certaines informations qui ne sont pas disponibles facilement ou qui ne peuvent être obtenues dans les délais de présentation. Ainsi, des hypothèses et des estimations sont faites pour établir une valeur pour les actifs courants, les passifs courants et les passifs non courants ainsi que les résultats opérationnels en général.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Contrats déficitaires

La Société comptabilise une provision pour contrats déficitaires lorsque les coûts inévitables à engager pour satisfaire à nos obligations en vertu d'un contrat sont supérieurs aux avantages attendus de ce contrat. Cette provision est évaluée à la valeur actualisée du moins élevé des montants suivants : le coût prévu de la résiliation du contrat et le coût net prévu de l'exécution du contrat.

Éventualités

Dans le cours de ses activités, la Société est partie à divers litiges et poursuites susceptibles de nuire à certains de ses secteurs opérationnels. Les litiges en cours représentent une perte potentielle pour l'entreprise.

Nous comptabilisons une perte éventuelle lorsque nous estimons que cette perte est probable et qu'elle peut être estimée raisonnablement, en fonction de l'information dont nous disposons. Toute perte ainsi comptabilisée serait imputée au résultat et incluse dans les provisions. Tout règlement en espèces serait déduit des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Nous estimons le montant de la perte en analysant les dénouements éventuels et en examinant diverses stratégies à l'égard des litiges et des règlements.

5. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période close le 29 février 2012 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

En vigueur pour les exercices ouverts à compter du :

Modification d'IFRS 7, *Instruments financiers* :

<i>informations à fournir</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} janvier 2015	Adoption anticipée permise
IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
IFRS 13, <i>Évaluation à la juste valeur</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
Modification d'IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
Modification d'IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
Modification d'IAS 32, <i>Instruments financiers : présentation</i>	1 ^{er} janvier 2014	Adoption anticipée permise

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

5. Modifications comptables futures (suite)

IFRS 7 a été modifiée pour harmoniser les exigences en matière de présentation avec celles du Financial Accounting Standard Board (« FASB »).

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Le remplacement d'IAS 39 est un projet qui comporte trois phases dont l'objectif consiste à améliorer et à simplifier la comptabilisation des instruments financiers. La première phase de ce projet est en cours.

IFRS 10 remplace les exigences relatives à la consolidation d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de SIC-12, *Consolidation – entités ad hoc*. Cette norme propose un modèle unique à appliquer pour l'analyse de contrôle de toutes les entités détenues.

IFRS 12 contient des obligations en matière d'informations à fournir pour les entités qui ont des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées qui ne sont pas consolidées.

IFRS 13 remplace les lignes directrices relatives à l'évaluation à la juste valeur des différentes IFRS par une seule source de lignes directrices relatives à l'évaluation à la juste valeur. Cette norme précise la définition de la juste valeur, établit un cadre pour l'évaluation à la juste valeur et contient des obligations en matière d'informations à fournir en ce qui concerne les évaluations à la juste valeur.

Les modifications apportées à IAS 1 exigent qu'une entité présente séparément les autres éléments du résultat global qui pourraient à l'avenir être reclassés en résultat et les éléments qui ne pourraient jamais être reclassés en résultat.

La Société évalue actuellement l'étendue de l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises

D) Acquisition réalisée en 2011

Le 17 décembre 2010, MTY Tiki-Ming Enterprises Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis une participation de 51 % dans une nouvelle société constituée en vue de l'achat d'une usine de transformation des aliments. Cette acquisition vise à renforcer l'intégration des activités de MTY et à permettre à l'entreprise de produire certains biens destinés aux marchés du détail. L'acquisition a été financée par un emprunt bancaire à long terme de 3 500 \$ (note 17).

	\$
Contrepartie versée	3 497

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

Actif net acquis :

Actif courant

Stocks	340
Charges différées	30
	370
Terrains	690
Bâtiments	1 210
Matériel	1 470
Actif d'impôt différé	42
Goodwill	200
	3 982

Passif courant

Créditeurs	178
	178
Actions privilégiées à rachat obligatoire	200
	3 604
Juste valeur de l'actif net acquis	3 604
Moins : profit sur une acquisition à des conditions avantageuses, déduction faite de l'incidence sur l'impôt différé	107
Prix d'achat total	3 497

À la date de l'acquisition de l'usine, un profit a été comptabilisé, car la contrepartie versée pour les immobilisations corporelles acquises était moins élevée que leur juste valeur, telle qu'elle a été déterminée par un spécialiste indépendant.

Les actions privilégiées à rachat obligatoire ont été émises en échange des relations d'affaires et des activités existantes (classées dans le goodwill) d'un des actionnaires de la nouvelle société. Un tiers des actions privilégiées émises est rachetable chaque année, à un prix lié au rendement de l'usine pour les trois exercices suivant la création de l'entreprise. Selon les estimations de la direction, la contrepartie éventuelle serait de 200 \$, et les valeurs de rachat s'établiraient entre 100 \$ et 300 \$.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

I) Acquisition réalisée en 2011 (suite)

Au cours des 15 premiers mois d'exploitation suivant l'acquisition, l'entreprise a généré des produits de 8 334 \$ et enregistré une perte avant impôt de 282 \$.

Les résultats ci-dessus comprennent des frais connexes à l'acquisition de néant ayant été passés en charges.

II) Acquisition réalisée en 2011

Le 24 août 2011, MTY Tiki-Ming Enterprises Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis les actifs de Jugo Juice International Inc., Jugo Juice Canada Inc. et Jugo Juice Western Canada Inc. pour une contrepartie totale de 15 450 \$. L'acquisition est entrée en vigueur le 18 août 2011. Cette acquisition visait à diversifier et à enrichir le portefeuille de marques de commerce de la Société.

\$

Contrepartie versée

Prix d'achat	15 450
Actualisation des retenues ne portant pas intérêt	(99)
Montant net des obligations prises en charge	(609)
Prix d'achat net	14 742
Retenues	1 636
Solde de vente	1 200
Sortie nette de trésorerie	11 906

Le tableau ci-dessous présente la répartition préliminaire du prix d'achat :

Actif net acquis :

Actif courant

Trésorerie	1
Stocks	46
Tranche à court terme des prêts à recevoir	62
Dépôts	10
	119

Prêts à recevoir	60
Immobilisations corporelles	551
Droits de franchise	3 273
Marque de commerce	5 425
Goodwill	5 533
Impôt différé	569
	15 530

Passif courant

Créditeurs	587
Produits non acquis	201
	788
Prix d'achat net	14 742

Le prix d'achat final de cette acquisition n'a pas encore été déterminé.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Acquisition réalisée en 2011 (suite)

Des frais connexes à l'acquisition d'environ 50 \$ ont été passés en charges au cours de l'exercice 2011 de la Société.

Le goodwill découlant de cette transaction correspond principalement à des synergies prévues au chapitre des produits par suite de la combinaison de l'image de marque reconnue et du réseau de Jugo Juice avec le savoir-faire et l'expérience de MTY en matière de franchisage de restaurants à service rapide.

Les retenues ne portant pas intérêt ont été actualisées à un taux de 4,5 %, ce qui correspond au taux de l'emprunt bancaire utilisé pour acquérir l'usine de transformation des aliments.

Du 18 août 2011 au 29 février 2012, l'entreprise a dégagé des produits de 1 718 \$ et un profit avant impôts de 654 \$.

III) Acquisition réalisée en 2011

Le 1^{er} novembre 2011, MTY Tiki-Ming Enterprises Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis les actifs de Mr. Submarine Ltd. et de Mr. Submarine Realty Ltd. pour une contrepartie totale de 23 M\$. Cette acquisition visait à diversifier et à enrichir le portefeuille de marques de commerce de la Société.

	\$
<u>Contrepartie versée</u>	
Prix d'achat	23 000
Actualisation des retenues ne portant pas intérêt	(272)
Montant net des obligations prises en charge	(1 233)
Prix d'achat net	21 495
Retenues	2 228
Sortie nette de trésorerie	19 267

Le tableau ci-dessous présente la répartition préliminaire du prix d'achat :

Actif net acquis :

Actif courant

Charges payées d'avance et dépôts	417
	417
Immobilisations corporelles	332
Droits de franchise	4 745
Marque de commerce	11 307
Goodwill	5 957
Impôt différé	395
	23 153
Passif courant	
Créditeurs	1 650
	1 650
Impôt différé	8
	1 658
Prix d'achat net	21 495

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

III) Acquisition réalisée en 2011 (suite)

Le prix d'achat final de cette acquisition n'a pas encore été déterminé.

Des frais connexes à l'acquisition d'environ 50 \$ ont été passés en charges au cours de l'exercice 2011 de la Société.

Le goodwill découlant de cette transaction correspond principalement à des synergies prévues au chapitre des produits par suite de la combinaison de l'image de marque reconnue et du réseau de Mr. Sub avec le savoir-faire et l'expérience de MTY en matière de franchisage de restaurants à service rapide.

Les retenues ne portant pas intérêt ont été actualisées à un taux de 4,5 %, ce qui correspond au taux de l'emprunt bancaire utilisé pour acquérir l'usine de transformation des aliments.

Du 1^{er} novembre 2011 au 29 février 2012, l'entreprise a dégagé des produits de 2 958 \$ et un profit avant impôts de 1 831 \$.

IV) Acquisition réalisée en 2011

Le 10 novembre 2011, MTY Tiki-Ming Enterprises Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis les actifs de Koryo Korean BBQ Franchise Corp. pour une contrepartie totale de 1,8 M\$. L'acquisition est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2011. Cette acquisition visait à diversifier et à enrichir le portefeuille de marques de commerce de la Société.

	\$
<u>Contrepartie versée</u>	
Prix d'achat	1 800
Montant net des obligations prises en charge	(33)
<hr/>	
Prix d'achat net	1 767
Retenues	350
<hr/>	
Sortie nette de trésorerie	1 417

Le tableau ci-dessous présente la répartition préliminaire du prix d'achat :

	\$
<u>Actif net acquis :</u>	
Actif courant	
Stocks	2
<hr/>	
	2
Immobilisations corporelles	20
Droits de franchise	652
Marque de commerce	1 135
<hr/>	
	1 809
Passif courant	
Créditeurs	13
Produits non acquis	20
<hr/>	
	33
Impôt différé	9
<hr/>	
	42
<hr/>	
Prix d'achat net	1 767

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

IV) Acquisition réalisée en 2011 (suite)

Le prix d'achat final de cette acquisition n'a pas encore été déterminé.

Des frais connexes à l'acquisition d'environ 10 \$ ont été passés en charges au cours de l'exercice 2011 de la Société.

Du 1^{er} novembre 2011 au 29 février 2012, l'entreprise a dégagé des produits de 215 \$ et un profit avant impôts de 110 \$.

7. Placements temporaires

Les placements temporaires comprennent les billets à court terme et les certificats de placement garanti comptabilisés à la juste valeur. Leurs dates d'échéance s'échelonnent entre mars 2012 et juin 2012, et leurs taux de rendement s'établissent entre 1,02 % et 1,62 % (entre 1,02 % et 1,62 % en novembre 2011; entre 0,82 % et 1,45 % au 1^{er} décembre 2010). Tous les placements ont des échéances initiales de 365 jours ou moins.

8. Stocks

	29 février 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Matières premières	1 331	1 348	646
Produits en cours	61	27	149
Produits finis	222	193	–
Total des stocks	1 614	1 568	795

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 26 \$ au titre de l'obsolescence des stocks. La totalité des stocks devrait être vendue dans les douze prochains mois.

Les stocks passés en charges au cours du trimestre clos le 29 février 2012 s'élevaient respectivement à 6 025 \$ (3 977 \$ en 2011).

9. Débiteurs

Le tableau ci-après présente le classement chronologique détaillé des créances qui ne sont pas échues, ainsi qu'une analyse des créances échues et de la provision pour créances douteuses connexe :

	29 février 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Total des débiteurs	10 638	11 352	8 939
Moins : provision pour créances douteuses	1 040	856	783
Total des débiteurs, montant net	9 598	10 496	8 156

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

9. Débiteurs (suite)

Ventilation :

Non échues	7 216	8 024	6 245
Échues depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	559	739	256
Échues depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	229	215	217
Échues depuis plus de 61 jours	1 594	1 518	1 438
Total des débiteurs, montant net	9 598	10 496	8 156
<hr/>			
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	856	783	754
Ajouts	223	336	384
Radiations	(39)	(263)	(355)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	1 040	856	783

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque restaurant, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. En effet, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas fait l'objet de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant encore recouvrables. La Société ne détient pas de garantie ni d'autre rehaussement de crédit sur ces soldes, et n'a pas non plus le droit juridique de déduire ces sommes de celles dues par la Société à la contrepartie.

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du fait que les clients sont indépendants les uns des autres.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

10. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés; ils se composent des éléments suivants :

	29 février 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Prêts à recevoir, ne portant pas intérêt et non assortis de modalités de remboursement	43	45	–
Prêts à recevoir portant intérêt à un taux annuel s'établissant entre néant et 10 %, à recevoir en versements mensuels totalisant 25 101 \$, capital et intérêts compris, prenant fin en avril 2017	1 036	1 074	1 245
	1 079	1 119	1 245
Tranche à court terme	(347)	(414)	(336)
	732	705	909

Le tableau ci-dessous présente le calendrier des remboursements du capital au cours des années ultérieures :

	\$
2013	347
2014	241
2015	206
2016	106
2017	52
Par la suite	127
	1 079

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

11. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique et logiciels	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2010	1 285	2 064	3 152	1 947	392	40	8 880
Ajouts	–	73	355	378	93	–	899
Cessions	–	(4)	(819)	(435)	(10)	–	(1 268)
Acquisitions par regroupements d'entreprises	690	1 645	89	1 818	31	–	4 273
Solde au 30 novembre 2011	1 975	3 778	2 777	3 708	506	40	12 784
Ajouts	–	5	–	16	27	–	48
Cessions	–	–	(7)	(98)	(5)	–	(110)
Solde au 29 février 2012	1 975	3 783	2 770	3 626	528	40	12 722

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

11. Immobilisations corporelles

Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique et logiciels	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2010	–	19	1 289	501	120	10	1 939
Éliminations liées à la cession d'actifs	–	(3)	(363)	(203)	(4)	–	(573)
Charge d'amortissement	–	151	536	435	100	12	1 233
Solde au 30 novembre 2011	–	167	1 462	732	216	22	2 599
Éliminations liées à la cession d'actifs	–	–	(1)	(5)	(1)	–	(7)
Charge d'amortissement	–	44	90	130	27	3	295
Solde au 29 février 2012	–	211	1 551	857	241	25	2 885
Valeurs comptables							
Au 1 ^{er} décembre 2010	1 285	2 045	1 863	1 446	272	30	6 941
Au 30 novembre 2011	1 975	3 611	1 315	2 976	290	18	10 185
Au 29 février 2012	1 975	3 572	1 219	2 769	287	16	9 837

Des terrains, des bâtiments et du matériel représentant une valeur comptable de 3 206 \$ au 29 février 2012 ont été donnés en garantie sur les emprunts de la division transformation des aliments de la Société.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et droits de franchise maîtresse ¹	Marques de commerce	Contrats de location	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2010	31 375	14 799	1 000	272	47 446
Acquisitions par regroupements d'entreprises	8 670	17 867	–	–	26 537
Solde au 30 novembre 2011 et au 29 février 2012	40 045	32 666	1 000	272	73 983

Amortissement cumulé	Droits de franchise et droits de franchise maîtresse	Marques de commerce	Contrats de location	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2010	10 614	–	481	143	11 238
Amortissement	2 941	–	147	91	3 179
Solde au 30 novembre 2011	13 555	–	628	234	14 417
Amortissement	917	–	21	23	961
Solde au 29 février 2012	14 472	–	649	257	15 378
Valeurs comptables					
Au 1 ^{er} décembre 2010	20 761	14 799	519	129	36 208
Au 30 novembre 2011	26 490	32 666	372	38	59 566
Au 29 février 2012	25 578	32 666	351	14	58 605

1. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse comprennent un montant de 1 500 \$ (1 500 \$ en novembre 2011 et au 1^{er} décembre 2010) relatif à un droit de franchise maîtresse non amortissable, sans conditions particulières, valide aussi longtemps que MTY respecte ses engagements en vertu de l'entente.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Immobilisations incorporelles (suite)

Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

	29 février 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Droit de franchise maîtresse – Taco Time	1 500	1 500	1 500
Marque de commerce – La Crémère	9	9	9
Marque de commerce – Croissant Plus	125	125	125
Marque de commerce – Cultures	500	500	500
Marque de commerce – Thai Express	145	145	145
Marque de commerce – Mrs Vanelli's	2 700	2 700	2 700
Marque de commerce – Sushi Shop	1 600	1 600	1 600
Marque de commerce – Tutti Frutti	1 100	1 100	1 100
Marque de commerce – Koya	1 187	1 187	1 187
Marque de commerce – Country Style	4 096	4 096	4 096
Marque de commerce – Valentine	3 338	3 338	3 338
Marque de commerce – Jugo Juice	5 425	5 425	–
Marque de commerce – Mr. Sub	11 307	11 307	–
Marque de commerce – Koryo	1 135	1 135	–
	34 166	34 166	16 299

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

13. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	29 février 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	20 266	7 125
Goodwill acquis au cours de l'exercice (note 6)	–	11 691
Ajustement du prix d'achat par suite du règlement d'un litige (note 6)	–	1 450
Solde à la fin de la période	20 266	20 266

Le tableau ci-après présente les unités génératrices de trésorerie ou les groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels le goodwill a été affecté pour les besoins des tests de dépréciation :

	29 février 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Usine de transformation des aliments	200	200	–
Valentine	1 446	1 446	1 446
Autres activités de franchisage ¹	18 620	18 620	5 679
	20 266	20 266	7 125

1. Cette tranche du goodwill n'a pas été affectée à des UGT individuelles; la Société a déterminé que l'évaluation du goodwill ne pouvait être réalisée à l'échelle des composantes, car le réseau tire sa force du regroupement des nombreuses bannières qui sont à la source du goodwill. Par conséquent, à l'exception du goodwill relatif à l'acquisition de Valentine et à celle de l'usine de transformation des aliments, qui sont exploitées de manière relativement indépendante, le goodwill fera l'objet d'un test de dépréciation d'ensemble, à l'échelle du conglomérat.

14. Dette bancaire

Au 29 février 2012, la Société disposait d'une marge de crédit d'exploitation autorisée de 5 000 000 \$. Sa dette bancaire est garantie par une hypothèque mobilière sur l'ensemble de l'actif de la Société. Le taux d'intérêt facturé est égal au taux préférentiel bancaire annuel (3,00 % au 29 février 2012) majoré de 1,00 %. Selon les conditions de la marge de crédit, la Société doit respecter un ratio de la dette consolidée sur le BAIIA de 1:1, un ratio de liquidité générale de 1,45:1 et un ratio de couverture des charges fixes de 1,8:1. La marge de crédit d'exploitation est remboursable à vue et est renouvelable annuellement. Au 29 février 2012, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

15. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	29 février 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Procès et litiges	100	195	553
Établissements fermés	236	211	196
Passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélité	560	493	239
Restructuration	125	205	–
Autres	46	46	46
Total	1 067	1 150	1 034

La provision pour procès et litiges représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des procès et des litiges qui sont en cours ou qui surviendront, selon les prévisions de la Société à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; le moment du règlement de cette provision est inconnu en raison de sa nature, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les dettes relatives aux magasins fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location de magasins non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélité représentent la valeur estimée des cartes-cadeaux et des points en circulation à la date de l'état de la situation financière. Le moment de la reprise de cette provision dépend du comportement des consommateurs et est, par conséquent, hors du contrôle de la Société.

La provision pour restructuration comprend des montants à payer à la suite de la restructuration des activités de Country Style qui a eu lieu au cours de notre exercice 2011. La provision sera complètement éliminée en 2012.

Les provisions ci-dessus ne comprennent aucun montant inutilisé et repris en résultat. Les montants utilisés au cours de la période comprennent un montant de 258 \$ au titre des provisions pour procès et litiges et pour magasins fermés; ce montant a servi au règlement d'un litige et pour la résiliation du contrat de location d'un magasin fermé.

Les ajouts au cours de la période comprennent un ajout de 175 \$ aux provisions pour procès et litiges et pour magasins fermés. Les provisions ont été augmentées en fonction de nouvelles informations obtenues par la direction.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

16. Produits différés et dépôts

	29 février	30 novembre	1 ^{er} décembre
	2012	2011	2010
	\$	\$	\$
Dépôts liés aux redevances de franchise	1 608	1 023	904
Droits de distribution et autres réductions	1 233	549	590
	2 841	1 572	1 494
Tranche à court terme	(2 841)	(1 561)	(1 485)
	–	11	9

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

17. Dette à long terme

	29 février 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Retenues sur acquisitions, ne portant pas intérêt	–	–	179
Retenues sur acquisitions, ne portant pas intérêt, remboursables entre mars 2012 et septembre 2013	902	892	885
Retenues sur acquisitions, ne portant pas intérêt, remboursables entre février 2012 et août 2014	1 676	1 662	–
Retenues sur acquisitions, ne portant pas intérêt, remboursables en novembre 2013	2 310	2 294	–
Retenue sur acquisition, ne portant pas intérêt, remboursables entre mars 2012 et novembre 2013	349	350	–
Emprunts bancaires adossés aux actifs de deux filiales	–	–	126
Retenues et impôts retenus sur l'acquisition de Country Style Food Services Holdings Inc., ne portant pas intérêt	–	–	1 253
Emprunt bancaire portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 %, garanti par les immobilisations corporelles d'une filiale, remboursable par des versements mensuels fixes de 24 305,56 \$ sur le capital, plus les intérêts. Le premier remboursement du capital doit être versé en juin 2012 ⁱ . Au 29 février 2012, le taux bancaire préférentiel était de 4 %.	3 500	3 500	–
Actions privilégiées à rachat obligatoire, à dividende non cumulatif, rachetables en trois versements annuels à compter de décembre 2011, dont la valeur de rachat est fondée sur le rendement d'une filiale	200	200	–
Emprunts auprès d'actionnaires ne détenant pas le contrôle de filiales, ne portant pas intérêt, sans modalités de remboursement	110	110	283
	9 047	9 008	2 726
Tranche à court terme	(2 438)	(1 665)	(1 873)
	6 609	7 343	853

i. Cet emprunt est assorti de clauses restrictives auxquelles la Société doit se conformer au 30 novembre 2012. Elles portent sur le respect obligatoire de certains ratios liés au fonds de roulement, à la couverture des intérêts et à l'endettement. Au 29 février 2012, une des clauses restrictives n'était pas respectée.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

18. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

	29 février 2012		30 novembre 2011		1 ^{er} décembre 2010	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$		\$
Solde au début et à la fin de la période	19 120 567	19 792	19 120 567	19 792	19 120 567	19 792

19. Options sur actions

La Société a la possibilité d'accorder des options sur actions ordinaires, dans le cadre de divers régimes et au gré du conseil d'administration, à des hauts dirigeants, à des administrateurs et à certains employés clés. Au 29 février 2012, sur les 3 000 000 d'actions ordinaires réservées initialement pour émission, 699 500 étaient disponibles aux fins d'émission en vertu du régime d'options sur actions. Aucune option n'était en cours au 29 février 2012.

20. Bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le bénéfice de base par action et de celui utilisé pour calculer le bénéfice dilué par action :

	29 février 2012	28 février 2011
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	19 120 567	19 120 567
Effet dilutif des options sur actions	–	–
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution	19 120 567	19 120 567

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers, qui comportent de par leur nature certains risques, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers comptabilisés obtenues au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous :

	29 février 2012		30 novembre 2011		1 ^{er} décembre 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Trésorerie	6 935	6 935	5 995	5 995	5 637	5 637
Placements temporaires	9 154	9 154	4 632	4 632	23 383	23 383
Débiteurs	9 598	9 598	10 496	10 496	8 156	8 156
Prêts à recevoir	1 079	1 079	1 119	1 119	1 245	1 245
Autre débiteur	—	—	—	—	2 698	s.o.
Dépôts	414	414	312	312	186	186
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	12 022	12 022	13 540	13 540	10 992	10 992
Dette à long terme	9 047	9 047	9 008	9 008	2 726	2 726

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Débiteurs, dépôts, créditeurs et charges à payer – La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

Trésorerie et placements temporaires – La valeur comptable reflète la juste valeur, laquelle est établie en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des titres identiques.

Prêts à recevoir – Les prêts à recevoir portent intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Autre débiteur – L'autre débiteur découle d'ajustements après clôture réclamés par la Société auprès des vendeurs de Country Style Food Services Holdings Inc., en vertu de la convention d'achat. Le litige a été réglé au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2011.

Dette à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur (suite)

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière doivent être évalués selon les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur, à savoir :

- Niveau 1 – Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

La Société considère ses placements temporaires comme classés dans le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

Politiques en matière de gestion des risques

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 29 février 2012.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l'état de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la conjoncture économique. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir des franchises établies dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada, ce qui limite son risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel du débiteur.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux placements temporaires est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Aucune provision pour créances douteuses n'est actuellement applicable aux prêts à recevoir.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Instruments financiers (suite)

Risque de change

La Société a conclu des contrats en vue de réduire son exposition aux fluctuations des devises, notamment en ce qui concerne les achats de café. Au 29 février 2012, la valeur totale de ces contrats était d'environ 1 593 \$. La liquidation immédiate de ces contrats au 29 février 2012 aurait donné lieu à une perte de 26 \$.

Sauf en ce qui concerne les contrats mentionnés ci-dessus, la Société est peu exposée au risque lié au dollar américain; ce risque fluctue en fonction des variations du taux de change, dans la mesure où des opérations sont conclues dans cette devise. De l'avis de la direction, ce risque est plutôt limité.

Le 29 février 2012, la Société avait un montant de trésorerie en dollars américains de 856 \$ US et des débiteurs d'un montant net de 557 \$ US. Par conséquent, une variation de 1 % du taux de change donnerait lieu à une variation de 14 \$ CA du montant net du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements temporaires. En raison de la nature à très court terme des placements temporaires, le risque que les variations des taux d'intérêt se traduisent par des fluctuations importantes de la juste valeur est considéré comme limité.

La Société est également exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa marge de crédit opérationnelle et d'un emprunt bancaire contracté par une filiale. Les deux facilités portent intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait éventuellement devenir plus importante. La marge de crédit n'est actuellement pas utilisée par la Société. Par conséquent, l'exposition au risque de taux d'intérêt est négligeable.

Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel donnerait lieu à une augmentation de 35 \$ par année de la charge d'intérêts sur l'emprunt bancaire en cours.

Risque de liquidité

La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, à un coût raisonnable.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles de nos passifs financiers au 29 février 2012 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 0 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	12 022	12 022	11 765	257	–
Dette à long terme	9 047	9 325	1 809	629	3 897
Intérêts sur la dette à long terme	–	–	78	75	140
	21 069	21 347	13 652	961	4 037

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

22. Informations concernant le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- 1- Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- 2- Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant;
- 3- Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital si elle devait procéder à de nouvelles acquisitions.

D'après la définition de la Société, le capital se compose des éléments suivants :

- 1- Capitaux propres;
- 2- Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- 3- Produits différés, y compris la tranche à court terme;
- 4- Trésorerie et placements temporaires.

La stratégie financière de la Société vise à permettre à celle-ci de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés plus haut et de réagir au changement du contexte économique et des types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à long terme ou des placements à court terme, en fonction de ses besoins de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio au 29 février 2012, au 30 novembre 2011 et au 1^{er} décembre 2010:

	29 février 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Emprunts	26 959	27 518	17 097
Capitaux propres	91 397	88 110	75 393
Ratio d'endettement	0,29	0,31	0,23

Au cours du trimestre clos le 29 février 2012, la Société a généré des flux de trésorerie qui lui ont permis d'améliorer son ratio d'endettement, qui est maintenant de 0,29. Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société à obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions.

Au 29 février 2012, la Société n'avait aucune dette assujettie à son ratio d'endettement consolidé.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

23. Produits

Les produits de la Société se composent principalement des éléments suivants :

	29 février 2012	28 février 2011
	\$	\$
Redevances	8 156	5 752
Droits de franchise initiaux	544	448
Loyers	1 295	1 455
Vente de biens, y compris les produits tirés des activités de construction	8 126	6 336
Autres	3 824	2 770
	21 945	16 761

24. Charges opérationnelles

Le tableau suivant présente une ventilation des charges opérationnelles :

	29 février 2012	28 février 2011
	\$	\$
Coût des marchandises vendues	8 314	6 566
Salaires et avantages	3 349	2 427
Frais de consultation et honoraires professionnels	928	761
Redevances	201	184
Autres	1 773	1 530
	14 565	11 468

25. Restructuration

Au deuxième trimestre de 2011, la Société a entrepris la restructuration des activités de Country Style, en raison d'un rendement insuffisant. Le coût total des cessations d'emploi engagé à ce moment était de 447 \$. Au 29 février 2012, un montant de 125 \$ était encore inscrit au passif.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

26. Contrats de location simple

Les locaux loués aux fins des activités d'exploitation de la Société font l'objet de contrats de location simple, dont la durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. La Société ne dispose d'une option d'achat des locaux pour aucun de ses contrats de location simple.

La Société a conclu divers contrats de location à long terme et a sous-loué à des franchisés indépendants la quasi-totalité de ses locaux selon des modalités identiques à celles prévues au contrat de location initial. Le tableau suivant présente les loyers minimums à payer, à l'exclusion des charges locatives et des frais d'indexation, et du montant du loyer additionnel à payer selon un pourcentage du chiffre d'affaires, en vertu des contrats de location :

	Engagements locatifs	Sous-location	Montant net des engagements
	\$	\$	\$
2013	46 954	44 134	2 820
2014	44 235	41 520	2 715
2015	40 580	38 350	2 230
2016	36 250	34 296	1 954
2017	31 621	29 899	1 722
Par la suite	83 923	79 535	4 388
	283 563	267 734	15 829

Les paiements comptabilisés en charges au cours de la période s'élèvent à 1 928 \$ (1 878 \$ en 2011).

Les contrats de location ont trait à des biens loués par la Société ou dont elle est propriétaire et leur durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. Certains contrats sont assortis d'une option de prolongation de la durée de l'entente pour des périodes allant de un an à 15 ans. Aucun contrat ne comporte de clause permettant au locataire ou au sous-locataire d'acquérir le bien.

Au cours de la période, la Société a perçu des revenus locatifs de 1 295 \$ (1 455 \$ en 2011).

La Société a comptabilisé un passif de 236 \$ (211 \$ au 30 novembre 2011) au titre des contrats de location visant des locaux qu'elle n'exploite plus, mais pour lesquels elle conserve les obligations prévues dans l'entente de location (note 15).

27. Engagements

La Société a conclu des ententes avec ses fournisseurs pour l'achat de fèves de café, de blé, de sucre et de shortening, selon des dates de livraison comprises entre mars 2012 et décembre 2012. Le montant total des engagements s'élève à environ 1 474 \$. Selon les cours du marché au 29 février 2012, la liquidation immédiate de l'ensemble de ces contrats donnerait lieu à une perte de 65 \$.

28. Garantie

La Société a fourni en guise de garantie une lettre de crédit d'un montant de 45 \$.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

29. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 15. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

30. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction des taux de base combinés fédéral et provincial canadiens applicables au bénéfice d'exploitation avant impôts :

	29 février 2012		28 février 2011	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné	1 670	27,1	1 455	28,8
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Cession d'immobilisations	(28)	(0,4)	(102)	(2,0)
Éléments non déductibles	3	0,1	4	0,1
Variation des réserves fiscales	62	1,0	(90)	(1,8)
Pertes subies par une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	59	0,9	–	–
Ajustements apportés aux provisions de 2011	37	0,6	–	–
Autres – montant net	21	0,3	6	0,1
Charge d'impôt	1 824	29,6	1 273	25,2

En date du 29 février 2012, des pertes en capital déductibles d'un montant net d'environ 6 706 \$ étaient applicables à des gains en capital d'exercices ultérieurs et pouvaient être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé liée à ces pertes en capital n'a pas été comptabilisée.

Le tableau ci-dessous présente les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différés :

	29 février	30 novembre	1 ^{er} décembre
	2012	2011	2010
	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé			
Immobilisations corporelles	39	41	(55)
Intérêts sur les retenues	–	–	(22)
Immobilisations incorporelles	–	–	(3 305)
Réserves inscrites aux états financiers	(12)	(21)	(64)
Report en avant de perte autre qu'en capital	50	50	3 562
	77	70	116
Passifs d'impôt différé			
Immobilisations corporelles	388	343	–
Intérêts sur les retenues	76	85	–
Immobilisations incorporelles	2 340	2 258	–
Réserves	(822)	(438)	–
	1 982	2 248	–

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

30. Impôt sur le résultat (suite)

L'impôt différé comprend les pertes autres qu'en capital d'une filiale qui a subi une perte au cours de son précédent exercice. La réalisation des actifs d'impôt différé de 50 \$ dépend de la réalisation des profits imposables futurs. La Société prévoit générer des bénéfices imposables suffisants pour pouvoir utiliser les pertes autres qu'en capital.

Au cours du premier trimestre, la Société a révisé une estimation utilisée pour calculer la charge d'impôt au 30 novembre 2011. La révision de l'estimation s'est traduite par une charge de 64 \$ dans les résultats de la Société au cours du trimestre et par une diminution de 555 \$ de l'impôt à recevoir présenté au 30 novembre 2011. La quasi-totalité de ce montant a été réattribuée à l'impôt différé.

La Société ne dispose actuellement d'aucune réserve pour litiges non réglés avec les autorités fiscales.

31. Information sectorielle

Les activités de la Société comprennent des activités de franchisage, des activités d'exploitation de restaurants dont elle est propriétaire, des activités de distribution et des activités de transformation des aliments. Cette répartition en secteurs est fondée sur les différents types de produits ou services offerts par chaque division.

La section qui suit présente les produits et services offerts dans chaque secteur :

Activités de franchisage

Les produits générés par le secteur du franchisage proviennent essentiellement de redevances, des apports des fournisseurs, de droits de franchise, de loyers et de vente d'emplacements clés en main.

Activités d'exploitation de restaurants

Les produits générés par l'exploitation de restaurants proviennent de la vente directe aux clients d'aliments prêts-à-servir.

Activités de distribution

Les produits générés par le secteur de la distribution proviennent de la distribution de matières premières aux restaurants Valentine et Franx.

Activités de transformation des aliments

Les produits générés par le secteur de la transformation des aliments proviennent de la vente d'ingrédients et d'aliments prêts-à-servir à des chaînes de restaurants, à des distributeurs et à des détaillants.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

31. Information sectorielle (suite)

Le tableau ci-dessous présente un sommaire du rendement de chaque secteur pour la période :

Trimestre clos le 29 février 2012 :

	Franchisage	Exploitation de restaurants	Distribution	Transformation	Intersociétés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits opérationnels	15 459	3 350	1 273	2 005	(142)	21 945
Charges opérationnelles	8 079	3 441	1 214	1 973	(142)	14 565
Marge	7 380	(91)	59	32	–	7 380
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	165	72	2	56	–	295
Amortissement – immobilisations incorporelles	961	–	–	–	–	961
Intérêts sur la dette à long terme	34	–	–	39	–	73
Autres produits						
Perte de change	(40)	–	–	–	–	(40)
Produits d'intérêts	50	–	–	–	–	50
Profit sur cession	102	–	–	–	–	102
Bénéfice opérationnel	6 332	(163)	57	(63)	–	6 163
Impôt exigible	2 053	(39)	16	–	–	2 030
Impôt différé	(235)	–	–	29	–	(206)
Résultat net et résultat global	4 514	(124)	41	(92)	–	4 339
Total de l'actif	109 343	3 012	754	5 247	–	118 356
Total du passif	20 171	1 018	375	5 395	–	26 959

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

31. Information sectorielle (suite)

Trimestre clos le 28 février 2011 :

	Franchisage	Exploitation de restaurants	Distribution	Transformation	Intersociétés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits opérationnels	12 063	2 497	1 177	1 024	–	16 761
Charges opérationnelles	6 756	2 481	1 068	1 163	–	11 468
Marge	5 307	16	109	(139)	–	5 293
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	143	135	2	66	–	346
Amortissement – immobilisations incorporelles	760	–	–	–	–	760
Intérêts sur la dette à long terme	11	–	–	26	–	37
Autres produits						
Perte de change	(41)	–	–	–	–	(41)
Produits d'intérêts	93	–	–	–	–	93
Profit sur cession	710	–	–	–	–	710
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses	–	–	–	140	–	140
Bénéfice opérationnel	5 155	(119)	107	(91)	–	5 052
Impôt exigible	102	–	31	–	–	133
Impôt différé	1 201	(34)	–	(27)	–	1 140
Résultat net et résultat global	3 852	(85)	76	(64)	–	3 779
Total de l'actif	88 735	4 552	590	4 543	–	98 420
Total du passif	14 112	1 133	276	4 602	–	20 123

Au cours du trimestre clos le 29 février 2012, un client du secteur de la transformation des aliments générait à lui seul 31 % des produits du secteur.

Aucun des clients des autres secteurs ne génère plus de 10 % des produits.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

32. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations nettes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :

	29 février 2012	28 février 2011
	\$	\$
Débiteurs	898	416
Stocks	(46)	(125)
Prêts à recevoir	40	(59)
Charges payées d'avance et dépôts	(102)	(128)
Provisions	(83)	116
Créditeurs et charges à payer	(1 518)	(907)
	(811)	(686)

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

33. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants au cours de la période :

	29 février 2012	28 février 2011
	\$	\$
Avantages à court terme	139	138
Avantages postérieurs à l'emploi, paiements à base d'actions et autres avantages à long terme	—	—
Total de la rémunération des principaux dirigeants	139	138

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction et le directeur des finances de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés du personnel de gestion est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 26 % des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants énumérés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération.

	29 février 2012	28 février 2011
	\$	\$
Avantages à court terme	98	89
Avantages postérieurs à l'emploi, paiements à base d'actions et autres avantages à long terme	—	—
Total de la rémunération des employés liée aux principaux dirigeants	98	89

Une société appartenant à des personnes liées aux principaux dirigeants détient une participation dans deux filiales de la Société. Au cours du trimestre, la société en question a reçu de ces filiales des dividendes de néant (néant en 2011), ainsi que le remboursement d'avances de néant (néant en 2011).

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

34. Événement postérieur

Le 27 mars 2012, dans son budget 2012, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un gel du taux d'imposition des sociétés à 11,5 % jusqu'à ce que la province atteigne l'équilibre budgétaire. Les réductions précédemment annoncées relativement au taux d'imposition des sociétés, lequel devait être abaissé à 11 % au 1^{er} juillet 2012 et à 10 % au 1^{er} juillet 2013, reprendront à une date ultérieure. La direction considère ce taux d'imposition des sociétés comme n'étant pas quasi adopté, notamment parce que le gouvernement actuellement au pouvoir est minoritaire.

35. Passage aux IFRS

Nous avons appliqué les méthodes comptables présentées à la note 3, « Principales méthodes comptables », dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 29 février 2012, des informations comparatives pour la période close le 28 février 2011 et l'exercice clos le 30 novembre 2011 et de l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} décembre 2010.

Dans la préparation de l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière au 1^{er} décembre 2010, la Société a appliqué IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*. Les effets de la transition aux IFRS sur nos capitaux propres et le total du résultat global sont décrits à la présente note. Avant le 1^{er} décembre 2010, nos états financiers consolidés étaient préparés conformément au référentiel comptable antérieur, soit les PCGR du Canada.

Dans la préparation de son état consolidé de la situation financière d'ouverture en vertu des IFRS, la Société a dû ajuster les montants présentés précédemment dans ses états financiers consolidés en vertu des PCGR du Canada. De plus, la Société a appliqué certaines exemptions et exceptions permises par IFRS 1 lors de la préparation de son état consolidé de la situation financière d'ouverture.

La Société a appliqué toutes les exceptions obligatoires à l'application rétrospective intégrale conformément à IFRS 1.

Choix relatifs à la première application

Conformément aux dispositions transitoires prévues dans les IFRS, la Société a appliqué les exemptions facultatives suivantes à l'application rétrospective intégrale des IFRS en matière de transition :

- a. La Société a choisi de ne pas appliquer IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, aux regroupements d'entreprises conclus avant la date de transition.
- b. La Société a choisi de ne pas appliquer IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux opérations conclus avant la date de transition.
- c. La Société a choisi de ne pas appliquer IAS 32, en ce qui concerne les instruments financiers composés, de manière rétrospective aux opérations effectuées avant la date de transition.
- d. La Société a choisi de ne pas appliquer IAS 37, en ce qui concerne les passifs relatifs au démantèlement, de manière rétrospective aux opérations effectuées avant la date de transition.

Les tableaux suivants et les notes annexes fournissent des explications sur l'incidence que la transition des PCGR du Canada aux IFRS a eue sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Société.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

35. Passage aux IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} décembre 2010

	Notes	PCGR du Canada \$	Reclassements \$	Ajustements \$	IFRS \$
Actif					
Actif courant					
Trésorerie		5 637	–	–	5 637
Placements temporaires		23 383	–	–	23 383
Débiteurs	a	7 577	–	579	8 156
Stocks	a	645	150	–	795
Franchises en construction	a	1 091	(150)	(941)	–
Prêts à recevoir		336	–	–	336
Charges payées d'avance et dépôts		186	–	–	186
Impôt différé		3 562	(3 562)	–	–
		42 417	(3 562)	(362)	38 493
Prêts à recevoir		909	–	–	909
Autre débiteur		2 698	–	–	2 698
Immobilisations corporelles	b, c, d	7 138	–	(197)	6 941
Immobilisations incorporelles	d, e	36 266	–	(58)	36 208
Impôt différé		–	116	–	116
Goodwill		7 125	–	–	7 125
		96 553	(3 446)	(617)	92 490
Passif					
Passif courant					
Créditeurs et charges à payer	a	12 530	(1 034)	(504)	10 992
Provisions		–	1 034	–	1 034
Impôt exigible		851	–	–	851
Produits différés et dépôts		1 485	–	–	1 485
Tranche à court terme de la dette à long terme		1 873	–	–	1 873
		16 739	–	(504)	16 235
Produits différés et dépôts		9	–	–	9
Dette à long terme	g	930	–	(77)	853
Impôt différé	a, d, e, f, g	2 606	(3 446)	840	–
		20 284	(3 446)	259	17 097
Capitaux propres					
Capitaux propres attribuables aux propriétaires					
Capital-actions		19 792	–	–	19 792
Surplus d'apport		481	–	–	481
Bénéfices non distribués		55 924	–	(876)	55 048
		76 197	–	(876)	75 321
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle					
		72	–	–	72
		76 269	–	(876)	75 393
		96 553	(3 446)	(617)	92 490

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

35. Passage aux IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 28 février 2011

	Notes	PCGR du Canada \$	Reclassements \$	Ajustements \$	IFRS \$
Actif					
Actif courant					
Trésorerie		5 716	–	–	5 716
Placements temporaires		25 450	–	–	25 450
Débiteurs	a	7 412	–	328	7 740
Impôt à recevoir		1 267	–	–	1 267
Stocks	a	1 070	189	–	1 259
Franchises en construction	a	378	(189)	(189)	–
Prêts à recevoir		353	–	–	353
Charges payées d'avance et dépôts		344	–	–	344
Impôt différé		2 403	(2 403)	–	–
		44 393	(2 403)	139	42 129
Prêts à recevoir		951	–	–	951
Autre débiteur		2 698	–	–	2 698
Immobilisations corporelles	b, c, d	9 811	–	(86)	9 725
Immobilisations incorporelles	d, e	35 506	–	(58)	35 448
Impôt différé		–	44	–	44
Goodwill		7 425	–	–	7 425
		100 783	(2 359)	(4)	98 420
Passif					
Passif courant					
Créditeurs et charges à payer	a	11 274	(1 150)	139	10 263
Provisions		–	1 150	–	1 150
Produits différés et dépôts		1 371	–	–	1 371
Tranche à court terme de la dette à long terme		1 844	–	–	1 844
		14 489	–	139	14 628
Produits différés et dépôts		5	–	–	5
Dette à long terme	g	4 557	–	(68)	4 489
Impôt différé	c, d, e, f, g	2 624	(2 359)	736	1 001
		21 675	(2 359)	807	20 123
Capitaux propres					
Capitaux propres attribuables aux propriétaires					
Capital-actions		19 792	–	–	19 792
Surplus d'apport		481	–	–	481
Bénéfices non distribués		58 532	–	(854)	57 678
		78 805	–	(854)	77 951
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle					
	c	302	–	44	346
		79 108	–	(810)	78 297
		100 783	(2 359)	(4)	98 420

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

35. Passage aux IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 30 novembre 2011

	Notes	PCGR du Canada \$	Reclassements \$	Ajustements \$	IFRS \$
Actif					
Actif courant					
Trésorerie		5 995	–	–	5 995
Placements temporaires		4 632	–	–	4 632
Débiteurs	a	9 549	–	947	10 496
Impôt à recevoir		1 419	–	–	1 419
Stocks	a	1 540	28	–	1 568
Franchises en construction	a	1 202	(28)	(1 174)	–
Prêts à recevoir		414	–	–	414
Charges payées d'avance et dépôts		312	–	–	312
Impôt différé		440	(440)	–	–
		25 503	(440)	(227)	24 836
Prêts à recevoir		705	–	–	705
Immobilisations corporelles	b, c, d	10 180	–	5	10 185
Immobilisations incorporelles	d, e	59 624	–	(58)	59 566
Impôt différé		1 531	(564)	(897)	70
Goodwill	f, g	19 509	–	757	20 266
		117 053	(1 004)	(420)	115 628
Passif					
Passif courant					
Créditeurs et charges à payer	a	14 908	(1 140)	(228)	13 540
Provisions		–	1 150	–	1 150
Produits différés et dépôts		1 561	–	–	1 561
Tranche à court terme de la dette à long terme	g	1 982	–	(24)	1 958
		18 451	10	(252)	18 209
Produits différés et dépôts		11	–	–	11
Dette à long terme	g	7 343	–	(293)	7 050
Impôt différé	c, d, e, f, g	2 337	(1 004)	915	2 248
		28 142	(994)	370	27 518
Capitaux propres					
Capitaux propres attribuables aux propriétaires					
Capital-actions		19 792	–	–	19 792
Surplus d'apport		481	–	–	481
Bénéfices non distribués		68 637	–	(837)	67 800
		88 911	–	(837)	88 073
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle					
	c	–	(10)	47	37
		88 911	(10)	(790)	88 110
		117 053	(1 004)	(420)	115 628

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

35. Passage aux IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 30 novembre 2011

	Notes	PCGR du Canada \$	Reclassements \$	Ajustements \$	IFRS \$
Produits	a	78 465	–	(107)	78 358
Charges					
Charges opérationnelles	a	51 819	–	109	51 928
Amortissement – immobilisations corporelles	b, c	1 262	–	(29)	1 233
Amortissement – immobilisations incorporelles		3 179	–	–	3 179
Restructuration		447	–	–	447
Intérêts sur la dette à long terme	g	150	–	63	213
		56 858	–	143	57 000
Autres produits					
Profit (perte) de change		18	–	–	18
Produits d'intérêts		357	–	–	357
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses	c	–	–	140	140
Profit (perte) à la cession d'actifs	b	858	–	90	948
		1 233	–	230	1 463
Bénéfice avant impôt		22 841	–	(20)	22 821
Impôt sur le résultat					
Exigible		2 957	–	–	2 957
Différé	f	3 467	–	(123)	3 344
		6 424	–	(123)	6 301
Résultat net et résultat global		16 417	–	103	16 520
Résultat net et résultat global attribuables aux :					
Propriétaires		16 154	–	40	16 194
Participations ne donnant pas le contrôle		263	–	63	326
		16 417	–	103	16 520
Bénéfice de base et dilué par action (note 20)		0,84			0,85

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

35. Passage aux IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour le premier trimestre clos le 28 février 2011

	Notes	PCGR du Canada \$	Reclassements \$	Ajustements \$	IFRS \$
Produits	a	17 476	–	(715)	16 761
Charges					
Charges opérationnelles	a	12 043	–	(575)	11 468
Amortissement – immobilisations corporelles	b, c	348	–	(2)	346
Amortissement – immobilisations incorporelles		760	–	–	760
Intérêts sur la dette à long terme	g	28	–	9	37
		13 179	–	(568)	12 611
Autres produits					
Profit (perte) de change		(40)	(1)	–	(41)
Produits d'intérêts		93	–	–	93
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses	c	–	–	140	140
Profit (perte) à la cession d'actifs	b	708	–	2	710
		761	(1)	142	902
Bénéfice avant impôt		5 059	(1)	(5)	5 052
Impôt sur le résultat					
Exigible		133	–	–	133
Différé	f	1 221	–	(81)	1 140
		1 354	–	(81)	1 273
Résultat net et résultat global		3 705	(1)	76	3 779
Résultat net et résultat global attribuables aux :					
Propriétaires		3 468	(1)	23	3 490
Participations ne donnant pas le contrôle		236	–	53	289
		3 705	(1)	76	3 779
Bénéfice de base et dilué par action (note 20)		0,18			0,18

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Notes annexes aux tableaux de rapprochement :

a. Franchises en construction détenues en vue de leur revente

Aux termes d'IAS 18, la Société est tenue d'utiliser la méthode de l'avancement des travaux pour comptabiliser les produits et les charges liés aux projets dont la construction est en cours, alors qu'en vertu des PCGR du Canada, la méthode de l'achèvement des travaux était utilisée pour comptabiliser ces produits et ces charges. Lors de l'application rétrospective d'IAS 18, la Société a augmenté les produits et les charges, ce qui s'est répercuté sur les débiteurs, les charges à payer et les bénéfices non distribués, et s'est traduit par une réduction du montant capitalisé pour de tels projets dans l'état de la situation financière.

État du résultat global

	28 février 2011	30 novembre 2011
	\$	\$
	(trimestre)	
Variation des produits	(715)	(107)
Variation des charges opérationnelles	(575)	109
Variation du bénéfice avant impôt	(140)	(216)

État de la situation financière

	28 février 2011	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Variation des débiteurs	328	947	579
Variation des stocks	189	28	150
Variation des franchises en construction détenues en vue de leur revente	(378)	(1 202)	(1 091)
Variation des créditeurs et charges à payer	139	(228)	(504)
Variation du passif d'impôt différé	-	-	39

b. Immobilisations corporelles

Dans le cadre du passage à IAS 16, la Société a isolé divers composants des immobilisations corporelles et a ajusté ses modes d'amortissement pour refléter le rythme de consommation de ces composantes.

État du résultat global

	28 février 2011	30 novembre 2011
	\$	\$
	(trimestre)	
Variation de la charge d'amortissement	(4)	(34)
Variation des profits/pertes à la cession d'actifs	2	90
Variation du bénéfice avant impôt	6	124

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

b. Immobilisations corporelles (suite)

État de la situation financière

	28 février 2011	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Variation des immobilisations corporelles	(62)	32	(35)
Variation du passif d'impôt différé	(8)	(8)	(9)

c. Acquisition à des conditions avantageuses

En décembre 2010, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale, a fait l'acquisition d'une usine de transformation des aliments. Dans le cadre de cette transaction, la juste valeur des actifs acquis, déterminée par un évaluateur indépendant, dépassait la contrepartie payée. En vertu des PCGR, l'écart était réparti entre les actifs non monétaires proportionnellement à leur valeur comptable; en vertu d'IFRS 3, cet écart est comptabilisé en tant que profit dans l'état du résultat global. Cette façon de faire s'est traduite par une augmentation de la valeur des immobilisations corporelles et a donc eu une incidence sur l'impôt différé. Puisque la Société détient 51 % de la filiale, le profit sur l'acquisition à des conditions avantageuses et l'augmentation connexe de l'amortissement des actifs identifiables acquis à durée d'utilité déterminée ont eu une incidence sur les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

État du résultat global

	28 février 2011	30 novembre 2011
	\$	\$
	(trimestre)	
Profit sur l'acquisition à des conditions avantageuses	140	140
Variation de l'amortissement des immobilisations corporelles	2	5
Variation du bénéfice avant impôt	138	135

État de la situation financière

	28 février 2011	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Variation des immobilisations corporelles	138	135	—
Variation du passif d'impôt différé	30	28	—
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	50	47	—

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

d. Dépréciation d'actifs

À la date de transition, la Société devait effectuer des tests de dépréciation sur ses actifs selon la valeur actualisée des flux de trésorerie, tel qu'il est requis par IAS 36, alors qu'en vertu des PCGR du Canada, dans le cas des actifs à durée de vie déterminée, les premiers tests étaient effectués selon les flux de trésorerie non actualisés. Ces tests ont donné lieu à des dépréciations, qui ont été comptabilisées pour une des marques de commerce de la Société de même que pour certaines immobilisations corporelles utilisées pour des activités liées aux restaurants appartenant à la Société.

État de la situation financière

	28 février 2011	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Variation des immobilisations corporelles	(162)	(162)	(162)
Variation des immobilisations incorporelles	(67)	(67)	(67)
Variation du passif d'impôt différé	(64)	(64)	(64)

e. Immobilisations incorporelles

En vertu des IFRS, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année. IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, exige une application rétrospective de ces exigences. En vertu des PCGR du Canada, ces actifs ont été amortis jusqu'au 1^{er} septembre 2011, et les dispositions transitoires n'exigeaient pas la reprise des amortissements comptabilisés précédemment. Par conséquent, à la date de transition, la Société a repris tous les amortissements comptabilisés relativement aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Le tableau suivant présente l'incidence de ce changement :

État de la situation financière

	28 février 2011	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Variation des immobilisations incorporelles	9	9	9
Variation du passif d'impôt différé	2	2	2

f. Actifs et passifs d'impôt différé

L'application rétrospective d'IAS 12 a donné lieu à la diminution des actifs d'impôt différé et à l'augmentation des passifs d'impôt différé, surtout en raison du traitement comptable des écarts permanents entre les valeurs comptable et fiscale de certaines immobilisations incorporelles et du goodwill.

État du résultat global

	28 février 2011	30 novembre 2011
	\$	\$
Impôt différé	(90)	(90)

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

f. Actifs et passifs d'impôt différé (suite)

État de la situation financière

	28 février 2011	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Variation du goodwill	–	980	–
Variation du passif d'impôt différé	758	872	848
Variation de l'actif d'impôt différé	–	(897)	–

g. Dette à long terme

En vertu d'IAS 39, les retenues sur les acquisitions d'entreprises doivent être actualisées selon un taux d'intérêt similaire à celui que la Société pourrait obtenir sur les marchés libres. En vertu des PCGR, la méthode du taux d'intérêt effectif n'était pas utilisée, car l'échéancier des sorties de trésorerie ne pouvait être déterminé facilement dans les cas où les retenues devaient être appliquées aux transactions prescrites dans les conventions d'achat d'actifs. L'ajustement a entraîné la diminution de la valeur de la contrepartie versée (une plus petite valeur étant attribuée aux retenues) et, par conséquent, la diminution du montant du goodwill des transactions. Il a aussi entraîné des charges d'intérêts périodiques, ce qui a eu une incidence sur l'impôt différé.

État du résultat global

	28 février 2011	30 novembre 2011
	\$	\$
	(trimestre)	
Intérêts sur la dette à long terme	9	63
Variation du bénéfice avant impôt	(9)	(63)

État de la situation financière

	28 février 2011	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Variation du goodwill	–	(223)	–
Variation de la dette à long terme	(68)	(317)	(77)
Variation du passif d'impôt différé	19	85	22

h. Goodwill

Le goodwill a subi l'incidence des variations des actifs et des passifs d'impôt différé décrites à la note f ci-dessus relativement aux acquisitions effectuées au cours des exercices 2010 et 2011. Il a également subi l'incidence de la différence entre les montants comptabilisés au titre des retenues, tel qu'il est décrit à la note g ci-dessus. Puisque le goodwill représente la différence entre la contrepartie payée et la juste valeur des actifs identifiables acquis (lesquelles comprennent l'impôt différé), les variations de valeur de l'impôt différé ont une incidence directe sur la valeur attribuée au goodwill.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Trimestres clos le 29 février 2012 et le 28 février 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

h. Goodwill (suite)

Sauf dans le cas de la transition à IAS 12, la Société a choisi de ne pas présenter l'incidence sur l'impôt sur le résultat des autres éléments du rapprochement présentés ci-dessus.

Rapprochement du tableau des flux de trésorerie

Il n'y a eu aucun changement important relatif au tableau des flux de trésorerie par suite de l'adoption des IFRS autre que les changements relatifs à la présentation de certains éléments, y compris des intérêts sur la dette à long terme et de l'impôt sur le résultat.